

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 12 JUILLET 2022

**N° 2022-339 INAUGURATION CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS –
LOCATION DE MOBILIER - MODIFICATION**

Annule et remplace la décision de la Présidente n° 2022-286

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Du mobilier (tente, tables et chaises) doit être loué pour la réception.

Pour la location du mobilier, la Présidente retient la proposition suivante :

SARL BLANCHABRI

1 829 € HT

À CHANTONNAY, le 12 juillet 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.